



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

KM-EP/CGF

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY,

Concours externe et interne de Techniciens (catégorie B) –session 2018

Le concours externe et interne de Techniciens (catégorie B) 2018 a été organisé par le Centre de Gestion et de Formation de la Polynésie française conformément à l'article 31 de l'ordonnance 2005-10 du 04 janvier 2005.

Il a été ouvert par arrêté n°2018-26 du 13 août 2018 du Président du Centre de Gestion et de Formation.

L'arrêté n° HC 15 DIRAJ/BAJC du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté n° 689 DIRAJ/BAJC du 10 septembre 2018 a fixé la répartition des postes ; à savoir : **114 postes à pourvoir**, répartis comme suit :

- SPÉCIALITÉ « ADMINISTRATIVE » : 42 postes en externe ; 28 en interne ;
- SPÉCIALITÉ « TECHNIQUE » : 20 postes en externe ; 11 en interne ;
- SPÉCIALITÉ « SÉCURITÉ PUBLIQUE » : 3 postes en externe ; 2 en interne ;
- SPÉCIALITÉ « SÉCURITÉ CIVILE » : 5 postes en externe ; 3 en interne.

Le cadre d'emplois « Maîtrise » classé en catégorie B, comporte comme grade initial celui de Technicien des communes et des groupements de communes.

Ce grade de Technicien comporte quatre spécialités : administrative, technique, sécurité publique et sécurité civile.

I-Concours externe et interne de Techniciens : les données de la session

A-Calendarier

La délibération n°17-2018 du 27 juillet 2018 a fixé le calendrier et les conditions d'inscription.

Période de retrait des dossiers ou de préinscription sur site internet du CGF : du 08 octobre au 29 octobre 2018

Période d'inscription : 08 octobre au 05 novembre 2018

Date limite de retour des dossiers par la Poste : 05 novembre 2018

Epreuves d'admissibilité : 20 février 2019

Réunion d'admissibilité : 30 avril 2019

Epreuves d'admission : obligatoire et de langue facultative ; semaine du 27 mai 2019

Réunion d'admission et publication des résultats : 05 juin 2019.

B-Inscriptions

Plus de 5000 candidats se sont pré-inscrits et/ou inscrits.

Au total, ce sont 3618 dossiers complets qui ont été admis à concourir aux concours externe et interne.

Participation : 1998 inscrits étaient présents le matin du jour des épreuves écrites soit un taux d'absentéisme de 45%. 1957 candidats présents pour la seconde épreuve écrite, soit un taux d'absentéisme de 46%.

C-Nombre de postes ouverts

Suite à un recensement effectué auprès des communes et groupements de communes en février-mars 2018, **le nombre total de postes ouverts s'élève à 114**, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

- SPÉCIALITÉ « ADMINISTRATIVE » : 42 postes en externe ; 28 en interne ;
- SPÉCIALITÉ « TECHNIQUE » : 20 postes en externe ; 11 en interne ;
- SPÉCIALITÉ « SÉCURITÉ PUBLIQUE » : 3 postes en externe ; 2 en interne ;
- SPÉCIALITÉ « SÉCURITÉ CIVILE » : 5 postes en externe ; 3 en interne.

II-Les candidats

1-Selon la spécialité

Les 1957 candidats présents sur l'ensemble des épreuves écrites sont répartis comme suit selon les spécialités :

Administrative : 1575 candidats présents ;

Technique : 256 candidats présents ;

Sécurité publique : 94 candidats présents ;

Sécurité civile : 32 candidats présents.

2-Les centres d'examen

Les épreuves écrites se sont déroulées le 20 février 2019. Plusieurs centres d'examen ont été ouverts sur Tahiti, ainsi que dans les archipels :

- Sous le chapiteau de la Présidence ;
- Complexe sportif de l'AS Dragon ;
- Collège Taaone ;
- Lycée Paul Gauguin ;
- Collège de Mataura (Tubuai) ;
- Collège de Taiohae (Nuku Hiva) ;
- Lycée professionnel de Uturoa (Raiatea).

3-Selon hommes-femmes et par spécialité

Sur les 1957 candidats présents durant l'intégralité des épreuves écrites :

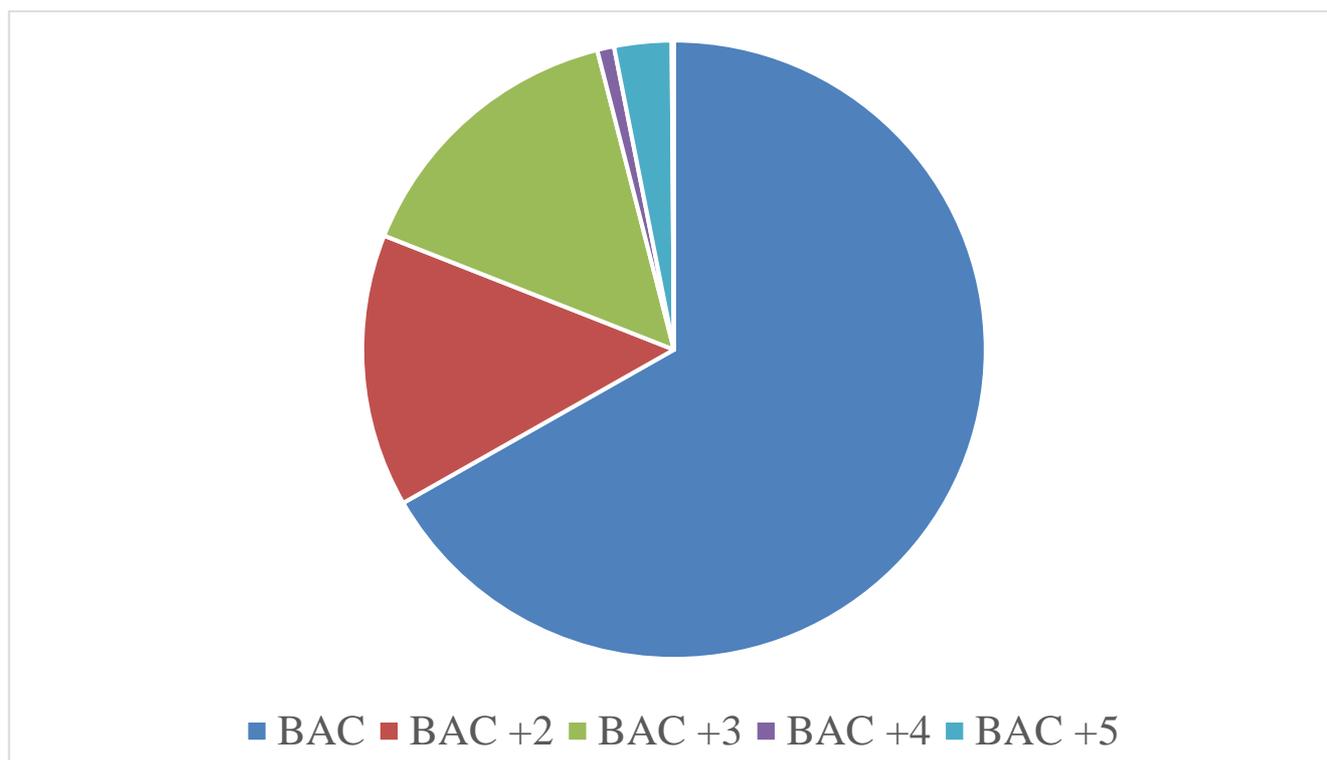
-1384 femmes (70%) ;

-573 hommes (29%)

4- Selon le niveau de diplômes

Le concours EXTERNE était ouvert à toute personne titulaire d'un baccalauréat ou titre ou diplôme équivalent.

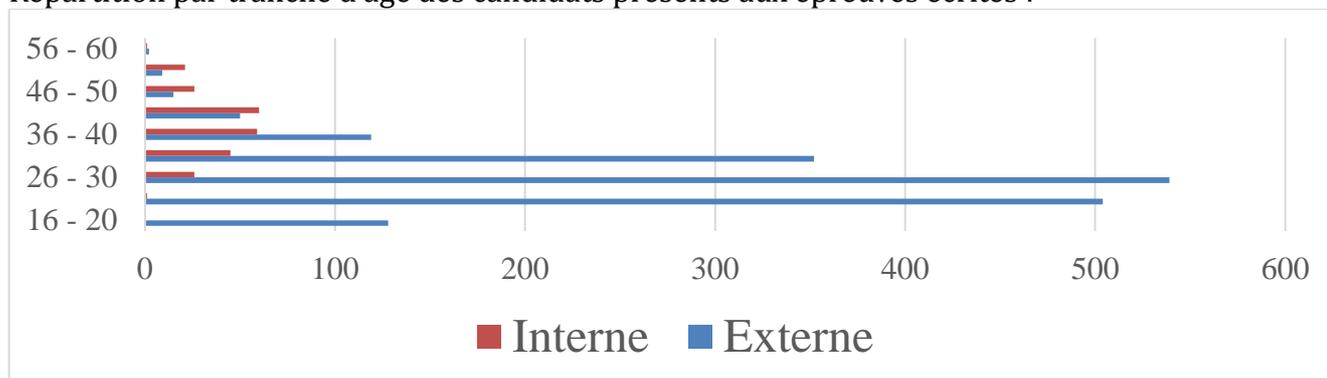
Les statistiques de niveau de diplôme des candidats ayant concouru se présente ainsi :



Le concours INTERNE est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de droit public de nationalité française, qui justifient d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année d'ouverture du concours soit au **1er janvier 2018**.

5-Selon la tranche d'âge

Répartition par tranche d'âge des candidats présents aux épreuves écrites :



III-Les membres du jury

A-Composition

Par arrêté n°36-2018 du 07 novembre 2018, le Président du Centre de gestion et formation a arrêté la liste des 12 membres du jury répartis en 3 collèges : 4 élus communaux, 4 cadres de la fonction publique et 4 personnalités qualifiées.

B-Réunions

Les membres du jury se sont réunis :

-le 16 octobre 2018 : installation du jury, présentation générale des concours externe et interne, rôle et missions des membres du jury ;

-le 25 janvier 2019 : examen et vote à bulletin secret du choix des sujets en composition écrite et en note administrative dans les spécialités ;

-le 30 avril 2019 : réunion d'admissibilité des candidats (258 candidats aux oraux), d'examen des copies litigieuses et validation de la liste des examinateurs d'oraux ;

- le 05 juin 2019 : réunion d'admission.

IV- LES EPREUVES ECRITES

L'admissibilité pour le concours externe et interne de catégorie B est acquise sur la base de deux notes d'écrits affectées d'un coefficient 2 pour l'épreuve de composition écrite -voie EXTERNE -, ainsi que pour les questions courtes – voie INTERNE –, et d'un coefficient 3 pour l'épreuve de note administrative.

1-Le choix et la reprographie des épreuves écrites d'admissibilité

Les membres du jury réunis le 25 janvier 2019 ont eu une présentation complète des sujets émanant de différents concepteurs, et ont ensuite procédé à un vote à bulletin secret dans une urne ; la présidente du jury et son assesseur ont consigné ensuite le résultat des différents votes dans un procès-verbal.

Le week-end du 15 février, 16 février et 17 février (juste avant les épreuves écrites du 20 février), le DGS du CGF ainsi qu'un membre du jury ont ouvert les enveloppes de sujets et ont procédé à la reproduction des sujets.

2 - Les correcteurs

Des équipes de correcteurs ont procédé à la correction des copies des différentes épreuves écrites. La double correction a été privilégiée. Des contrôles aléatoires et corrections complémentaires - effectués par le DGS du CGF – ont été mis en place afin d'assurer une harmonisation complète des corrections.

12 correcteurs pour la composition écrite : 1757 copies.

5 correcteurs pour les questions courtes : 243 copies.

11 correcteurs pour la note de spécialité administrative : 1575 copies.

6 correcteurs pour la note de spécialité technique : 256 copies.

4 correcteurs pour la note sécurité publique : 94 copies.

3 correcteurs pour la note sécurité civile : 32 copies.

4- L'appréciation des copies par les correcteurs

De manière générale, l'ensemble des correcteurs a observé un niveau très faible des copies, et ce, pour l'ensemble des concours.

Les candidats n'étaient pas préparés et ont globalement manqué de méthodologie.

Il en est de même concernant la pertinence des propositions et le manque de recul de certains candidats.

Les capacités rédactionnelles sont pour la majeure partie des candidats très insuffisantes, voire non acquises.

Ces difficultés se reflètent au travers des moyennes générales des deux épreuves :

- 5,46 / 20 pour l'épreuve 1 du matin (composition et questions courtes) ;
- 5,80 / 20 pour l'épreuve 2 de l'après-midi (notes de synthèse).

V- L'ADMISSIBILITE

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury réuni le 30 avril décidait de déclarer admissibles aux oraux 258 candidats en fixant les seuils comme suit :

Au concours EXTERNE :

Spécialité administrative (42 postes ouverts) : les **175** premiers candidats, présentant une moyenne supérieure ou égale à **10/20**.

Spécialité technique (20 postes ouverts) : les **39** premiers candidats, présentant une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Spécialité sécurité Publique (03 postes ouverts) : les **08** premiers candidats, présentant une moyenne supérieure ou égale à **9.80/20**.

Spécialité sécurité civile (05 postes ouverts) : les **02** premiers candidats, présentant une moyenne supérieure ou égale à **10/20**.

Au concours INTERNE :

Spécialité administrative (28 postes ouverts) : les **20** premiers candidats, présentant une moyenne supérieure ou égale à **9.5/20**.

Spécialité technique (11 postes ouverts) : les **06** premiers candidats, présentant une moyenne supérieure ou égale à **9.5/20**.

Spécialité sécurité publique (02 postes ouverts) : les **04** premiers candidats, présentant une moyenne supérieure ou égale à **10/20**.

Spécialité sécurité civile (03 postes ouverts) : les **04** premiers candidats, présentant une moyenne supérieure ou égale à **9.20/20**.

VI-LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Sur les 258 candidats convoqués aux épreuves orales, 237 étaient présents.

Huit groupes d'examineurs oraux (cinq en spécialité administrative, deux en spécialité technique, un en spécialité sécurité publique et un en spécialité sécurité civile) ont été entérinés.

I- Les oraux

Ces oraux se sont déroulés durant la semaine du lundi 27 mai vendredi 31 mai 2019 avec 195 candidats dans la spécialité administrative, 45 candidats dans la spécialité technique, 12 candidats dans la spécialité sécurité publique et 06 dans la spécialité sécurité civile.

Une épreuve obligatoire

Un entretien visant à apprécier les connaissances générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois notamment dans la spécialité choisie (durée : 30 mn pour les externes et 35 mn pour les internes ; coefficient 4).

a) Le bilan

Les candidats présentent des profils diversifiés : agent contractuel des communes, fonctionnaires du Pays, sans emploi, agents de l'Etat, employés du secteur privé.

Il faut souligner que le CGF a organisé des préparations pour les agents déjà en poste dans les communes, les autres candidats pouvaient se préparer auprès d'organismes de formations privés.

Telle qu'elle est définie par les modalités d'organisation du concours, cette épreuve d'entretien vise à apprécier la personnalité et les motivations des candidats.

Lors de cette épreuve, le jury a donc cherché à apprécier de la façon la plus objective possible les aptitudes des candidats à exercer des fonctions de technicien, ainsi que leurs connaissances de l'environnement communal.

Eu égard à la diversité des fonctions susceptibles d'être exercées par un technicien communal, le jury s'efforce de vérifier dans un délai qui lui est imparti (30/35 minutes), si les candidats ont une capacité d'adaptation au changement, une capacité à encadrer une équipe, une capacité à se remettre en cause, ou encore une capacité à proposer des solutions.

De manière générale, les constats sont les suivants :

- Spécialité ADMINISTRATIVE :

Exceptés les candidats exerçant déjà en commune qui bénéficient d'une expérience leur permettant d'avoir une meilleure approche, les candidats externes manquent globalement de maîtrise de l'environnement communal. Pour certains candidats internes, le passage du concours B (et son obtention) était juste considéré comme une régularisation et, de ce fait, n'ont démontré aucune motivation, ni aucun travail en amont d'élargissement de connaissances.

D'autre part, les candidats externes qui travaillent dans le secteur privé ont une prise de recul intéressante pour l'organisation communale, malgré un manque parfois accru de connaissances de l'environnement communal.

L'importance de connaître l'environnement dans lequel le candidat sera amené à exercer est primordiale. L'inscription des questions et sujets dans leur environnement également.

- Spécialité TECHNIQUE :

Les examinateurs ont relevé un niveau beaucoup plus élevé qu'à l'écrit d'admissibilité.

Les candidats – externes et internes – ont un niveau de connaissances homogène.

La méthodologie de l'oral est globalement acquise.

Est soulevée la difficulté à prendre du recul et de la hauteur sur des sujets, de même qu'une gestion du stress laborieuse, peu en phase avec le cadre d'emplois.

Un point de vigilance est tout de même soulevé : il est regrettable que les sous-domaines de cette spécialité n'aient pas été mis en place règlementairement avant l'organisation de ce concours. Il est de fait parfois compliqué d'auditionner un candidat sur des thématiques vastes.

- Spécialités SÉCURITÉ PUBLIQUE et SÉCURITÉ CIVILE :

Les candidats présentaient pour la majorité un bon niveau ; voire de fortes capacités pour ceux d'entre eux exerçant déjà dans le domaine.

Les examinateurs ont constaté que les candidats concourant en externe possédaient une expérience et un recul intéressants.

Les candidats internes avaient quant à eux des profils très différents.

La méthodologie de l'oral est acquise.

b) L'oral de langue

176 candidats sur les 258 ont choisi l'épreuve de langue facultative.

Les candidats avaient la possibilité de choisir une épreuve de langue facultative parmi 9 langues (tahitien, marquisien, paumotu, mangarevien, anglais, espagnol, allemand, japonais).

Seuls les points excédant la note de 10/20 à cette épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et ne sont valables que pour l'admission.

S'agissant d'une épreuve facultative, il a été convenu avec les services du Haut-Commissariat de ne retenir que les points au-dessus de 10, sur le modèle des concours et examens de l'ensemble des fonctions publiques et de l'Etat.

L'anglais et le tahitien restent très majoritairement les langues choisies par les candidats admissibles (92 candidats pour l'anglais ; 65 candidats pour le tahitien), suivi par l'espagnol (13 candidats), le marquisien (4 candidats), le mangarevien et le paumotu (1 candidat pour chaque discipline).

En règle générale, le niveau constaté est relativement hétérogène. Néanmoins, l'ensemble demeure très convenable ; les notes s'échelonnent entre 06 et 20/20.

Les carences majeures des candidats sont l'absence de maîtrise des structures grammaticales élémentaires et un vocabulaire assez pauvre.

Les candidats ayant obtenu une note moyenne ont rencontré des difficultés lors de la traduction et des difficultés dues à des stratégies de reformulation souvent défailtantes.

Les candidats qui ont obtenu une note élevée voir très élevée ont su maîtriser la langue, mettant en place des compétences pragmatiques et des stratégies de communication efficaces d'une part, et s'appuyant sur un bagage culturel à la hauteur de l'épreuve d'autre part.

VII-L'ADMISSION

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni le mercredi 05 juin 2019 et a arrêté la liste des candidats admis comme suit

- 1) ADMINISTRATIF :
 - Voie EXTERNE : 41 candidats admis ;
 - Voie INTERNE : 16 candidats admis.
- 2) TECHNIQUE :
 - Voie EXTERNE : 20 candidats admis ;
 - Voie INTERNE : 06 candidats admis.
- 3) SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - Voie EXTERNE : 03 candidats admis ;
 - Voie INTERNE : 02 candidats admis.
- 4) SÉCURITÉ CIVILE :
 - Voie EXTERNE : 02 candidats admis ;
 - Voie INTERNE : 03 candidats admis.

Les seuils d'admissions retenus par spécialité sont les suivants :

- Administratif : EXTERNE = 13,8/20 ; INTERNE = 12/20 ;
- Technique : EXTERNE = 13,2/20 ; INTERNE = 11,7/20 ;
- Sécurité publique : EXTERNE = 10,5/20 ; INTERNE = 12,5/20 ;
- Sécurité civile : EXTERNE = 12,5/20 ; INTERNE = 10,4/20.

VIII-LE PROFIL DES 93 lauréats :

La moyenne d'âge des lauréats s'élève entre 26 et 30 ans.

La répartition par sexe diffère en fonction des spécialités : pour les spécialités administrative et technique, plus de la moitié des candidats lauréats sont des femmes. A contrario, pour les spécialités sécurité publique et civile, plus de 50% des candidats sont des hommes.

Les niveaux d'études des externes (rappel : concours ouvert au titulaire d'un Baccalauréat au minimum) sont les suivants :

SPÉCIALITÉ	BAC	BAC + 2	BAC + 3	BAC + 4	BAC + 5
Administrative	29%	5%	32%	7%	27%
Technique	15%	30%	35%	5%	15%

S. Publique	33%	33%	0	33%	0
S. Civile	50%	0	50%	0	0

VIII-ANALYSE ET CONCLUSION

La session 2018 de ce concours externe et interne de catégorie B s'est déroulée dans de bonnes conditions et a permis une sélectivité assez élevée, puisque sur 1998 candidats présents aux écrits, 93 candidats deviennent lauréats.

La baisse du niveau plus sensible à l'écrit qu'à l'oral demeure pour le moment un constat répété sur l'ensemble des concours organisés par le Centre de gestion et de formation. On notera aussi la réussite globale des candidats communaux ayant bénéficié d'une préparation par la direction de la formation du CGF.

Le jury s'interroge sur le manque de culture générale des candidats notamment à l'oral et sur certains candidats qui se présentent sans même avoir révisé les notions fondamentales concernant les communes et leur administration. Cette situation est particulièrement préoccupante et nécessite bien évidemment de la part des candidats une préparation et une curiosité intellectuelle.

Le jury ne peut que rappeler que la réussite est au prix d'un véritable investissement des candidats dans leur préparation, laquelle ne peut s'improviser quelques semaines avant les épreuves. D'une part, le concours de technicien impose une bonne maîtrise de l'environnement communal, de ses fondamentaux comme de son actualité. D'autre part, les candidats doivent être en capacité de démontrer des aptitudes certaines à l'encadrement et au management. Il requiert également des capacités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de proposition, inhérentes au cadre d'emplois.

La présidente du jury - au nom de l'ensemble du jury, remercie l'équipe du CGF qui s'est investie ? ainsi que les cadres et élus communaux volontaires qui ont apporté un soutien fort et un investissement personnel afin que ce concours soit une réussite.

La Présidente du jury,

Mme Tepuaraurii TERIITAHU.